

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 15 janvier 2020

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 1 715 000 francs pour la création d'un Centre cantonal de biométrie et l'acquisition de ses équipements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global d'investissement de 1 715 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer la création d'un Centre cantonal de biométrie et l'acquisition de ses équipements.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2020. Il est inscrit sous la politique publique H – « Sécurité et population ».

² Il se décompose de la manière suivante :

– Equipement des technologies de l'information et de la communication OCSIN (0615-5060)	1 372 414 fr.
– Mobilier (0402-5060)	342 586 fr.
Total	1 715 000 fr.

³ L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Suivi périodique

¹ Une fois l'an, les bénéficiaires du crédit d'investissement rendent compte de son utilisation à la commission du Grand Conseil qui a préavisé le projet de loi. Ce suivi porte notamment sur l'état de réalisation des projets, la consommation des ressources accordées et la planification retenue pour l'année suivante.

² Ce bilan conditionne la libération de la tranche prévue pour l'année suivante, selon la planification retenue.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Suite à la modification de l'ordonnance fédérale relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative, du 24 octobre 2007 (OASA; RS 142.201), les permis L (autorisations de séjour de courte durée), B (autorisations de séjour), C (autorisations d'établissement), Ci (membres de la famille de diplomates qui exercent une activité lucrative en Suisse) et G (autorisations frontalières) destinés aux ressortissants de pays de l'UE/AELE, ainsi que les permis N (requérants d'asile), F (personnes admises à titre provisoire) et S (personnes à protéger), au format papier seront remplacés par des documents modernes au format carte de crédit.

Les titres de séjour remis actuellement au format papier ne répondent en effet plus aux exigences de sécurité récentes et sont d'emploi peu pratique. Le choix de la Confédération s'est dès lors porté sur un document au format carte de crédit répondant aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification, avec photographie et signature intégrées (sans puce).

La réalisation de ces nouveaux documents va s'appuyer sur le processus de production éprouvé du titre de séjour biométrique destiné aux ressortissants d'Etats tiers et sur le canal de saisie habituel des cantons. Comme jusqu'à présent, les services cantonaux des passeports ou des migrations, équipés en stations biométriques, devront saisir la photographie et la signature du titulaire. Ces données, nécessaires à l'établissement d'un titre de séjour pour étranger, ont une durée de validité de 5 ans. Dans ce laps de temps, les autorités cantonales de migration peuvent utiliser les données déjà enregistrées, conservées dans le système fédéral, pour renouveler un titre de séjour échu.

Les titres de séjour au format papier seront systématiquement remplacés lors de l'émission d'un nouveau titre. Les nouveaux titres seront introduits par étapes dans les cantons entre le 1^{re} novembre 2019 et le 30 juin 2021 (planning prévisionnel fédéral actuel). Le canton de Genève étant canton pilote, au même titre que les cantons de Saint-Gall, Schwyz et Thurgovie, ainsi que la ville de Berne, l'office cantonal de la population et des migrations (ci-après : OCPM) fera partie des premiers offices cantonaux impactés par ces changements. Au final, tous les cantons seront amenés obligatoirement à

renouveler ou à émettre de nouveaux titres exclusivement au format de carte de crédit à partir de juillet 2021.

Ces changements vont générer une augmentation significative du volume des prises de données biométriques annuelles (domaines suisse et étranger compris) dans les locaux de l'OCPM. Cela étant, la progression attendue dépasse les capacités de l'actuel dispositif cantonal. De plus, le nombre de saisies biométriques connaît d'importantes fluctuations saisonnières ou liées aux échéances des documents d'identité suisses ou des titres de séjour pour étranger. Il convient également de tenir compte du nombre important de requêtes en lien avec la convention passée par le canton avec le DFAE permettant aux ressortissants suisses résidant à l'étranger de faire saisir leurs données biométriques auprès du service cantonal des passeports, dont votre Conseil a souhaité la réactivation en 2017 suite à une période de suspension due à la surcharge du dispositif. Compte tenu de ce qui précède, les structures de l'OCPM doivent être conçues et aménagées de manière à ce que l'augmentation de la charge prévisionnelle et les pics de demandes puissent être absorbés et maîtrisés de façon à assurer un bon niveau de prestation aux usagers et des délais de traitement adéquats, voire même avantageux. Les horaires de réception du public devront être adaptés en conséquence et prévoir une ouverture le samedi. Dès lors, une partie du personnel engagé devra faire preuve de flexibilité dans l'aménagement de son temps de travail.

2. Centre cantonal de biométrie et nouvel équipement de saisie des données

Pour répondre à ces contraintes d'espace et de temps, il s'avère dès lors indispensable de créer un Centre cantonal de biométrie permettant de maîtriser, dans les meilleures conditions possibles, le flux des administrés (suisse et étrangers) dont les données biométriques doivent être saisies, dans la perspective de la délivrance d'un document d'identité suisse ou d'un titre de séjour pour étranger conforme aux normes européennes.

Dans le même temps, la Confédération a décidé de renouveler la plateforme technique qui permet la saisie des données biométriques. En l'occurrence, il fallait à la fois parer à l'obsolescence du système actuel, la durée d'utilisation prévue de 10 ans étant passée, et répondre aux nouvelles exigences en matière de sécurité dans l'espace Schengen.

Les services cantonaux des passeports et les services cantonaux des migrations utilisent aujourd'hui leurs stations de saisie des données biométriques pour établir les passeports et les cartes d'identité suisses, les titres de séjour pour étranger, les documents de voyage et les visas. La plateforme technique doit être remplacée d'ici à 2021. Le déploiement et la

mise en service au niveau national sont prévus entre le 1^{er} avril 2020 et le mois d'août 2021 (planning prévisionnel fédéral actuel).

3. Aménagement des locaux

3.1 Les locaux et le mobilier existants du secteur passeports du service Suisses (ci-après : secteur passeports) et du secteur accueil du service étrangers de l'OCPM (ci-après : secteur accueil)

Pour mémoire, le secteur passeports (service Suisses) dispose actuellement de 6 guichets avec caisse, d'une salle d'enregistrement biométrique comportant 6 cabines biométriques, de 4 postes de téléphonie, d'un poste « back office » et de 2 postes de contrôle des demandes de carte d'identité « NAVIG » en provenance des communes.

Le secteur accueil (service étrangers) dispose, quant à lui, d'un guichet avec une caisse dédiée aux prestations nécessitant une prise de données biométriques et d'une salle d'enregistrement biométrique comprenant 5 cabines biométriques.

L'organisation et les locaux du secteur passeports et du secteur accueil ne sont pas en mesure de faire face à l'augmentation significative du nombre de prises de données biométriques et ne peuvent pas être adaptés en conséquence, dans la perspective de l'introduction prochaine des titres de séjour au format carte de crédit pour toutes les catégories d'étrangers, dès lors que :

- l'espace actuel et l'équipement pour recevoir les nombreux usagers qui se présenteront quotidiennement aux guichets (jusqu'à 700 personnes estimées sur le nombre prévisionnel de prises de données biométriques sur une année) ne seront plus conformes aux normes de sécurité en la matière;
- la disposition actuelle des deux salles d'enregistrement biométrique à des étages différents ne permettra pas de mettre en place une véritable synergie, à but d'efficacité, pour le traitement de la population dans son ensemble;
- la configuration actuelle des locaux ne permettra pas d'adapter les horaires d'ouverture de manière à différencier les prestations nécessitant une prise de données biométriques (délivrées également le samedi) des autres activités de l'OCPM.

Si rien n'est entrepris pour augmenter la surface disponible à l'extérieur des bâtiments de l'OCPM, il est à prévoir, avec les locaux actuels, que le délai de convocation pour la prise de données biométriques sera augmenté de

manière significative, vu la volumétrie annoncée. Les désagréments qui en découleront immanquablement auront une incidence à la fois sur la qualité de service que l'utilisateur est en droit d'attendre d'une administration publique moderne et sur l'image de l'office.

3.2 Aménagement des nouveaux locaux

Sur la base d'une étude menée en collaboration avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA) du département des infrastructures, il est prévu de louer des locaux pour répondre aux besoins de ce nouveau Centre cantonal de biométrie.

Le programme des locaux est :

- de 17 guichets (17 postes);
- d'une salle de biométrie comprenant 11 cabines (11 postes) ;
- de deux salles d'attente dédiées, l'une aux guichets et l'autre à la biométrie ;
- d'un espace « back office » (4 postes) ;
- d'un bureau « NAVIG » (2 postes) ;
- d'une centrale téléphonique (6 postes) ;
- de 2 bureaux administratifs (2 postes) ;
- de 3 bureaux de responsable (3 postes) ;
- d'une salle d'audition ;
- d'une salle de conférence ;
- d'un espace de pause ;
- d'un local coffres ;
- d'un local économat ;
- d'un local archives ;
- d'un local infirmerie / allaitement.

4. Ressources en personnel

En tenant compte de la moyenne des 5 dernières années, on estime qu'il faudra compter avec 155 000 prises de données biométriques annuelles. En fonction du temps moyen nécessaire par administré et du nombre de prises de données biométriques annuelles, l'OCPM devra se doter de 13 cabines de saisie, dont deux seront dédiées à la production des visas et resteront dans les bâtiments actuels de l'office. En partant de ce chiffre et en utilisant le ratio de 1,5 éprouvé tant au service Suisses qu'au service étrangers, l'OCPM a

déterminé qu'il lui faudrait 17 guichets dans ses nouveaux locaux. En plus de la saisie des données biométriques, le Centre cantonal de biométrie devra assumer les tâches suivantes :

- contrôle et suivi des demandes de carte d'identité en provenance des communes;
- gestion du « back office »;
- traitement des appels téléphoniques;
- gestion des locaux et conduite du Centre.

Sur la base des éléments qui précèdent, le besoin en ressources est estimé à 45 ETP. En tenant compte de l'effectif actuellement dédié à ces tâches, à savoir 13 ETP, ce projet de Centre cantonal de biométrie requiert l'engagement de 32 collaborateurs supplémentaires.

Dans ce contexte, l'OCPM envisage une coordination avec l'office cantonal de l'emploi (ci-après : OCE) pour mettre en place une procédure de sélection. Dans un premier temps, le personnel choisi sera recruté en stage d'emploi temporaire de formation individuelle (ci-après : ETFI) pour une durée maximale de 6 mois. Il est donc initialement prévu d'engager progressivement 32 stagiaires. A l'issue de leur stage, soit fin 2020, 8 personnes donnant satisfaction seront alors engagées en tant qu'auxiliaires, 2 personnes supplémentaires les imiteront en 2021

L'OCPM veillera à solliciter autant que possible de l'OCE de nouveaux stagiaires ETFI pour arriver à un effectif de quelque 30 ETP lors de l'ouverture du Centre.

Cette approche séquencée permettra de tenir compte des expériences faites durant les premiers mois d'exploitation du Centre, mais également de déployer par étape le processus d'établissement des nouveaux titres de séjour dans le futur Centre cantonal de biométrie.

5. Adaptation des bâtiments

Les dépenses d'adaptation du nouveau bâtiment aux caractéristiques d'un Centre cantonal de biométrie, dont l'estimation du coût global peut s'élever à **1 000 000 de francs**, seront prises en charge par l'OCBA dans le cadre du crédit de renouvellement 2020-2024 destiné aux travaux de maintenance et rénovation des bâtiments (loi 12460) et ne sont donc pas imputées à ce projet de loi.

L'adaptation aux besoins spécifiques des surfaces à louer consiste à aménager les locaux pour qu'ils soient conformes aux exigences liées à l'enregistrement des données biométriques et à l'obligation d'avoir un réseau

sécurisé dédié (contrainte fédérale), tout en assurant un service de qualité à leurs usagers.

6. Equipements des technologies de l'information et de la communication nécessaires

Les dépenses en équipements et systèmes des technologies de l'information et de la communication doivent permettre de fournir les infrastructures réseau-télécom, informatiques et biométriques nécessaires au travail de l'OCPM et de la police internationale (PI) située à l'aéroport. Pour rappel, cette dernière est l'autorité compétente pour le traitement des passeports provisoires.

De plus, pour pouvoir délivrer des prestations de qualité dans un délai raisonnable, l'OCPM doit pouvoir disposer d'applications performantes dont la principale concerne la gestion des rendez-vous. En effet, il ressort de l'étude de l'optimisation des processus en lien avec le Centre cantonal de biométrie que l'office doit bénéficier de solutions informatiques adaptées aux exigences modernes, afin de gérer les flux d'information et d'administrés.

En effet, l'expérience du secteur passeports, dont l'efficacité est largement reconnue, démontre que la mise à disposition des rendez-vous en ligne dès 2010 pour les prises des données biométriques liées aux commandes de documents d'identité a été un franc succès.

Enfin, l'interface avec Calvin (registre cantonal des habitants), ainsi que la base de données, doivent être retravaillées afin d'harmoniser les échanges de données en lien avec la biométrie.

Ces coûts, s'élevant au total à **1 372 414 francs**, se décomposent comme suit (valorisation tenant compte du coût de la main-d'œuvre interne et externe de l'OCSIN (office cantonal des systèmes d'information et du numérique) conformément aux normes IPSAS) :

- les cabines de biométrie ainsi que les terminaux monétiques de caisse seront acquis, et les anciens démantelés pour un montant de 407 111 francs :
 - le système d'enregistrement numérique des informations biométriques (13 cabines OCPM et 2 cabines police internationale) : 323 168 francs,
 - terminaux monétiques de la caisse (équipements métier) : 39 364 francs
 - démantèlement et recyclage des anciennes stations : 44 579 francs
- l'équipement réseau-télécom y compris centrale téléphonique et écrans pour le système de conférence : 121 600 francs ;

- les environnements, l'architecture, la gestion des données et l'exploitation du système : 72 240 francs ;
- le système de ticketing : 198 168 francs ;
- les équipements informatiques liés aux postes de travail : 56 779 francs ;
- le serveur de communication fédéral et la licence : 76 433 francs ;
- le développement : 264 600 francs ;
- le pilotage global : 93 995 francs ;
- divers et imprévus : 81 488 francs.

7. Mobilier

L'équipement et l'ameublement des locaux se feront de façon simple (l'ameublement de base de chaque place de travail sera identique), fonctionnelle et ergonomique, afin, d'une part, d'assurer des conditions de travail correctes aux collaborateurs et, d'autre part, d'améliorer le service aux usagers. Les aménagements des locaux dédiés à l'accueil du public seront conformes à ce que l'on est en droit d'attendre d'une administration publique moderne. L'aménagement d'une salle de conférence est inclus dans le mobilier.

Ces dépenses s'élèvent à **342 586 francs**.

8. Coûts du projet

8.1 Dépenses d'investissement

Le coût total en investissement de la mise en œuvre du projet de Centre cantonal de biométrie sera ainsi de :

– Estimation de l'adaptation des surfaces (OCBA)	1 000 000 fr.
– Equipement des technologies de l'information et de la communication OCSIN (0615-5060)	1 372 414 fr.
– Mobilier (0402-5060)	342 586 fr.
Total	2 715 000 fr.

Les coûts d'adaptation des bâtiments étant pris sur le crédit de renouvellement 2020-2024 destiné aux travaux de maintenance et rénovation des bâtiments de l'OCBA, le montant du projet de loi est donc de **1 715 000 francs**.

8.2 Charges de fonctionnement liées

Les charges de fonctionnement liées au projet couvrent les activités de pilotage et de coordination, de conception et d'analyse, ainsi que les activités de tests, de formation et d'accompagnement au changement. Ces charges regroupent l'ensemble des charges de travail du personnel de l'Etat qui ne peuvent pas être activées sur le crédit d'investissement.

La totalité des charges de fonctionnement liées du projet sera financée par les budgets courants de l'OCPM, la direction de l'organisation, de la sécurité de l'information et de la logistique (DOSIL) et l'OCSIN, car il s'agira pour l'essentiel des charges de salaire de collaborateurs en fonction.

Une charge de travail assumée par l'OCSIN, l'OCPM et la DOSIL est donc prévue à cet effet et est répartie sur la durée du projet, représentant un coût total de 115 974 francs en 2020 et 89 472 francs en 2021.

Charges de fonctionnement liées	Budget	2020	2021	Période 2020-2021
Charges personnel OCPM (nature 30)	Existant	23 312	23 312	46 624
Charges personnel DOSIL (nature 30)	Existant	23 312	23 312	46 624
Charges personnel OCSIN (nature 30)	Existant	41 350	30 848	72 198
Prestations de tiers OCSIN (nature 31)	Existant	28 000	12 000	40 000
Total charges de fonctionnement liées		115 974	89 472	205 446

8.3 Charges de fonctionnement induites

Les charges de fonctionnement induites visent à couvrir les frais liés à la maintenance et à l'exploitation du futur Centre cantonal de biométrie. Comme mentionné précédemment, il est également prévu de louer des locaux pour répondre aux besoins.

Les charges relatives à la location de ces locaux seraient de 352 416 francs (loyer 315 600 francs et charges 36 816 francs) par an, pour une durée de 15 ans. En 2020, le montant serait de 220 916 francs.

Les charges relatives aux personnels engagés par l'OCPM, comme mentionné dans le chapitre 4 ci-dessus, s'élèveront à 380 813 francs en 2020

et 951 626 francs dès 2021, charges sociales comprises. La valorisation d'un ETP à l'OCPM est fixée à la classe 10 au niveau 8, ce qui correspond à 95 162 francs y compris les charges sociales.

Les charges relatives aux personnels engagés par l'OCSIN s'élèveront à 58 850 francs à partir de 2021 (couvertes par le budget ordinaire) et prennent en compte les futures astreintes liées à l'ouverture des locaux le samedi. Les charges de prestations de tiers supplémentaires seront de 6 830 francs en 2020, puis de 103 248 francs dès 2021, suite à l'arrêt du contrat existant de support et maintenance sur les équipements biométriques (contrat renouvelé avec un nouveau fournisseur à partir de 2021).

Les coûts supplémentaires de fonctionnement induits du loyer et du personnel s'élèveront à 608 559 francs en 2020 et à 1 407 290 francs annuellement à partir de 2022. Tous les montants indiqués sont TTC.

Les charges financières (amortissements et intérêts de la dette) augmenteront progressivement dès 2020, pour atteindre 286 107 francs dès 2022.

Charges de fonctionnement induites	Coûts prévus au PFQ	2020	2021	dès 2022
OCPM Charges personnel (nature 30)	Supplémentaire	380 813	951 626	951 626
OCBA Prestations de tiers (nature 31)	Supplémentaire	220 916	352 416	352 416
OCSIN Prestations de tiers (nature 31)	Supplémentaire	6 830	103 248	103 248
Charges financières	Supplémentaire	20 204	156 938	286 107
Total charges de fonctionnement induites		628 763	1 564 228	1 693 397

9. Retour sur investissement pour les documents d'identité nationaux et les titres de séjour pour étrangers

Compte tenu des recommandations de l'Office fédéral de la police (FEDPOL) et de l'expérience accumulée à ce jour par les services compétents de l'OCPM, il faut compter environ 19 minutes pour procéder à l'enregistrement des données biométriques d'une personne, en tenant compte du temps nécessaire à l'identification du requérant, au contrôle de ses papiers et documents, ainsi qu'au paiement de l'émolument.

Le temps de travail requis par demande a été estimé, en minutes, de la manière suivante :

Sans rendez-vous :

- 1a) Enregistrement des données, reprise des données, contrôle, prise de rendez-vous : min. 4', max. 12';
- 1b) Clarification individuelle en cas d'absence de données : min. 2,5', max. 10';
- 1c) Clarification du droit de garde : min. 2', max. 8'.

Avec rendez-vous :

- 2) Au guichet: identification, annulation des anciens documents d'identité, contrôle et prise en charge de documents, bref conseil, confirmation de l'exactitude des données personnelles par le citoyen et paiement : min. 5', max. 15' ;
- 3) Saisie des données biométriques : min. 10', max. 20'.

Divers :

- 4) Retrait des documents : min. 2', max. 5' ;
- 5) Tâches administratives : min. 2', max. 6'.

Le principe de traitement consistera à prendre en charge l'administré du début à la fin du processus au Centre cantonal de biométrie. Après un passage au guichet où se feront les contrôles d'usage et où s'effectuera l'encaissement, l'administré sera orienté auprès d'un collaborateur qui procèdera à l'enregistrement des données biométriques et contrôlera les informations inscrites dans le dossier. Ce contrôle s'effectuera avec la participation de l'administré qui validera l'ensemble des opérations, y compris ses données, en apposant sa signature.

Le traitement des documents d'identité suisses nécessite la participation d'au moins deux personnes distinctes, ce qui explique la séparation physique entre les guichets et la prise de données biométriques. Il s'agit d'une exigence

légale et du respect du principe des quatre yeux, conforme aussi aux recommandations du service d'audit interne (SAI) de l'Etat.

En tenant compte de la moyenne des 5 dernières années, il faudra probablement compter sur une moyenne de 83 231 requêtes (passeports et cartes d'identité) par année, nécessitant 68 437 prises de données biométriques, auxquelles s'ajouteront 86 167 prises de données biométriques pour les titres de séjour pour étrangers, d'où le besoin de créer un Centre cantonal de biométrie permettant d'accueillir les administrés dans les meilleures conditions possibles, tout en garantissant des délais de traitement performants.

Compte tenu de ce qui précède (nombre d'appareils, temps d'enregistrement des données biométriques, encaissement et contrôle de l'utilisateur) et en offrant une ouverture au public de 7,5 heures par jour, le Centre pourra procéder, en pleine capacité de ses moyens, à un maximum de 800 enregistrements par jour. Par ailleurs, comme indiqué plus haut, l'OCPM a l'intention d'ouvrir le Centre les samedis matin.

Il est prévu que le Centre prenne en charge l'ensemble du processus de délivrance des documents d'identité suisses. Pour la partie concernant les titres de séjour pour étrangers, le Centre s'occupera, plus spécifiquement, de l'étape concernant la saisie des données biométriques, certains actes préparatoires requis continuant à être effectués au sein du service étrangers.

Aucun revenu supplémentaire n'est attendu suite à l'ouverture de ce nouveau centre biométrique. Le Conseil fédéral a fixé les émoluments selon les détails indiqués ci-dessous, ce qui devrait générer, pour le Centre et donc l'OCPM, auquel il sera rattaché, des recettes annuelles de l'ordre de 3 295 226 francs (estimation faite sur la base des montants suivants) :

Emoluments pour les documents d'identité (OLDI¹, art. 45)

	Carte d'identité	Passeport	Passeport et carte d'identité	Passeport provisoire
Enfants	30 francs	60 francs	68 francs	150 francs
Adultes	65 francs	140 francs	148 francs	150 francs

Enfants = personnes âgées de moins de 18 ans

Adultes = personnes âgées de 18 ans et plus

¹ Ordonnance fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses (RS 143.11)

La part fédérale ainsi que la part cantonale seront réparties comme suit :

Répartition des émoluments entre la Confédération et le canton

Documents	Confédération		Canton
	Part production	Part fédérale	
Carte d'identité			
Enfants	3,80 francs	2,40 francs	23,80 francs
Adultes	8,25 francs	5,15 francs	51,60 francs
Passeport			
Enfants	17,70 francs	11,10 francs	31,20 francs
Adultes	45,90 francs	24,20 francs	69,90 francs
Passeport provisoire et carte d'identité			
Enfants	25,70 francs	11,10 francs	31,20 francs
Adultes	53,90 francs	24,20 francs	69,90 francs
Passeport provisoire Adultes, enfants	30,00 francs	0,00 franc	120,00 francs

S'agissant des passeports provisoires, seule la police internationale (PI) continuera à fournir cette prestation, en cas d'urgence, dans ses locaux de l'Aéroport international de Genève, où les 2 cabines actuelles, avec stations de saisie, seront également remplacées.

Lorsque la carte d'identité est commandée auprès d'une commune, celle-ci reçoit une rétrocession de la moitié de la part cantonale, soit 11,90 francs pour un enfant et 25,80 francs pour un adulte.

L'émolument pour la prise de données (photo et signature pour les ressortissants UE/AELE + empreintes pour les ressortissants de pays tiers) pour les titres de séjour pour étrangers se monte à 20 francs pour les ressortissants de pays tiers et à 15 francs pour les ressortissants UE/AELE.

10. Risques

La réalisation de ce projet est indispensable car découlant d'une directive émise par la Confédération quant à la mise en œuvre des nouveaux titres de séjour au format carte de crédit. Le rejet de ce projet de loi contreviendrait directement aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification de documents avec photographie et signature intégrées.

La sécurisation du budget dans un délai raisonnable est particulièrement importante pour respecter l'échéance annoncée par la Confédération, à savoir juin 2021.

Une étroite collaboration entre les différentes entités responsables de la mise en œuvre du nouveau Centre cantonal de biométrie est impérative pour en garantir la livraison dans les délais. En ce sens, un comité de pilotage qui veillera au bon avancement des différents chantiers sera créé.

11. Conclusion

La création d'un Centre cantonal de biométrie est indispensable pour absorber la volumétrie prévisible des prestations à délivrer, dans le respect des normes européennes visant à lutter contre la falsification et à garantir la sécurité des documents d'identité nationaux et des titres de séjour pour étrangers.

Ce nouveau centre est également nécessaire pour répondre aux exigences techniques devant prévaloir à l'utilisation des nouveaux matériels de prise de données biométriques et à la délivrance des titres de séjour pour étrangers sous forme de carte de crédit destinés aux ressortissants de l'UE/AELE, ainsi que des livrets N, F et S émis en faveur des étrangers ayant sollicité la protection de la Suisse.

Enfin, l'exploitation de ce centre marquera une étape essentielle de l'histoire de l'OCPM, en sa qualité de service public. En effet, l'unification de la prise en charge de la procédure de saisie des données biométriques, quel que soit le type de population concerné, permettra de gérer les requêtes des usagers de façon harmonisée et efficiente, tout en augmentant le niveau du service offert, grâce à des heures d'accès au public plus adaptées à ses besoins et comprenant notamment une ouverture le samedi.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement 1 715 000 francs pour la création d'un Centre cantonal de biométrie et l'acquisition de ses équipements
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :
CR0615 - NAT 5060; CR0402 - NAT 5060
- ♦ Politique publique concernée : H - Sécurité et population
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	1'715'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	1'715'000

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de fr.)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Dépense brute	1.2	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	1.2	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7

THU

1/3

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

- oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de fr.)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	dès 2026
NET LIE et INDUIT	-0.63	-1.56	-1.69	-1.69	-1.69	-1.69	-1.60

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui non Le crédit d'investissement sera ouvert dès 2020, conformément aux données des tableaux financier.
- oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement 2020.
- oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2020-2023.
- oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).
- oui non Autre remarque : ce projet est prévu au dernier PDI validé par le Conseil d'Etat (période 2020 à 2029).

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 3.12.2019 Signature du responsable financier du département investisseur :

p.o. Sergio Ferrero

Genève, le : 3.12.2019 Signature du responsable financier du département utilisateur :

[Signature]

TTU

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :

Durant la période de réalisation de ce projet, les charges de fonctionnement lié sont évaluées à 0.2 million. La totalité de ces charges seront financées par les budgets courants.

Dès 2020, le projet génère des charges de fonctionnement induit qui augmentent progressivement pour atteindre 1.69 million en 2022. Ces charges supplémentaires sont constituées :

- de 10 ETP supplémentaires dès 2021 (dont 8 ETP dès 2020) qui représentent 0.95 million/an,
- de frais de maintenance et de loyer évalués à 0.45 million/an,
- des charges financières (intérêts de la dette et amortissements) de 0.29 million/an.

Genève, le : 3.12.2019

Visa du département des finances :


T. Humbert

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 02.12.2019.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement 1'715'000 francs pour la création d'un Centre cantonal de biométrie et l'acquisition de ses équipements

Projet présenté par le département de l'infrastructure

(montants annuels, en mio de fr.)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses d'investissement	1.2	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7
Recettes d'investissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	1.2	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7
Informatique - Applications 8 a 8 ans	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Télécom° - Eqpmts réseau/tél. 5 ans	0.6	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Informatique - Serveurs 5 ans	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Mob., mach., mat. Bureau 15 ans	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

3.12.2019 Pa Sargino

Date et signature direction financière (utilisateur) :

3.12.2019

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement 1'715'000 francs pour la création d'un Centre cantonal de biométrie et l'acquisition de ses équipements

Projet présenté par le département de l'infrastructure

(montants annuels, en millions de fr.)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	dès 2026
TOTAL charges liées et induites	0.63	1.56	1.69	1.69	1.69	1.69	1.60
Charges en personnel [30]	0.38	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95	0.95
ETP Nombre Equivalent Temps Plein	8.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Biens et services et autres charges [31]	0.23	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45
Charges financières	0.02	0.16	0.29	0.29	0.29	0.29	0.20
Intérêts [34]	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.13	0.26	0.26	0.26	0.26	0.17
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.63	-1.56	-1.69	-1.69	-1.69	-1.69	-1.60
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.63	-1.56	-1.69	-1.69	-1.69	-1.69	-1.60

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

3.12.2019 P.O. Sajio KESOL

Date et signature direction financière (utilisateur) :

3.12.2019 